

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

Conseillers en exercice :5 PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation : SECRETARE DE SEANCE : M. GIRARDET Charles
28/11/2023

Date d'affichage :
12/12/2023

L'an deux mille vingt-trois le six décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-huit novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1- Epicéa/frênes à couper et demande de subvention Natura 2000
- 2- Tarifs EAU 2024
- 3- Tarifs ASSAINISSEMENT 2024
- 4- Acquisition de parcelles et demande de subvention ENS
- 5- Destination des coupes de bois 2024
- 6- Autorisation à donner au Maire pour dépenses début 2024
- 7- Recensement 2024
- 8- Informations et questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Achat de chèques cadeaux

Cette demande est acceptée à l'unanimité

1 – Epicéa/frênes à couper et demande de subvention Natura 2000

Le Maire présente un devis de M. SUBTIL David d'un montant de 21 480 € TTC pour l'exploitation de 140 épicias et 60 frênes secs au fond de la reculée. Les travaux se feront à l'aide de chevaux et par la mise en place d'une structure à plusieurs endroits pour ne pas déstructurer le lit de la rivière.

Les recettes de la vente des bois ne sont pas estimées mais il est possible d'obtenir une subvention de Natura 2000.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour engager l'opération de coupe sanitaire d'épicéas et de frênes secs et sollicite auprès de Natura 2000 une subvention qui permettra d'équilibrer l'opération.

2- Tarifs EAU 2024

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter légèrement les tarifs EAU 2024 pour équilibrer le budget car la population a diminué cette année et que le résultat prévisionnel est négatif :

- | | | |
|--|----------------|-----------------------------|
| • Part fixe par foyer : | 110,00€ | <i>Rappel 2023 : 108€</i> |
| • Part Modulable par équivalent habitant : | 20,00€ | <i>Rappel 2023 : 18,90€</i> |
| • Taxe Agence par équivalent habitant : | 10,92€ | <i>Rappel 2023 : 10,50€</i> |

Le conseil approuve ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

3- Tarifs ASSAINISSEMENT 2024

Il est proposé au conseil municipal de maintenir globalement les tarifs ASSAINISSEMENT 2024 sauf la taxe qui diminue très légèrement :

- | | | |
|--|----------------|-----------------------------|
| • Part fixe par foyer : | 130,00€ | <i>Rappel 2023 : 130€</i> |
| • Part Modulable par équivalent habitant : | 18,90€ | <i>Rappel 2023 : 18,90€</i> |
| • Taxe Agence par équivalent habitant : | 6,15€ | <i>Rappel 2023 : 6,08€</i> |

Le conseil approuve ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

4- Acquisition de parcelles et demande de subvention ENS

Mme CARRAZE Suzanne habitant La Balme de Sillingy (Haute Savoie) serait d'accord pour vendre à la commune les parcelles suivantes :

- B 20 Au Creux d'une surface de 24 a 72 ca
- B 18 Au Creux d'une surface de 5 a 60 ca

Le montant est estimé à 2 500 €/ha soit 758 € pour les 2 parcelles. Une subvention de 70 % peut être sollicitée au Conseil Départemental dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces 2 parcelles pour un montant de 758 € et l'autorise à demander une subvention de 70 % au Conseil départemental et à le solliciter pour intégrer ces parcelles dans le contrat ENS.

5- Destination des coupes de bois 2024

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité l'assiette, la dévolution et la destination des coupes pour l'exercice 2024 à savoir :

- vente de résineux en ventes groupées par contrat d'approvisionnement (petits bois) dans les parcelles 2ar et 19ar
- vente de feuillus en bloc façonné et en ventes groupées par contrat d'approvisionnement (bois bûche, bois énergie) dans la parcelle 14af

L'affouage sera proposé dans la parcelle 14af.

6- Autorisation à donner au Maire pour dépenses début 2024

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédents, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Commune :

article 2111 : terrains nus 2 000 € (achat de terrains)

article 2158 : autres installations, matériel et outillage technique 20 000 € (fourniture et pose de bacs ordures ménagères et verre)

7- Recensement 2024

Le recensement de la population aura lieu sur la commune en 2024, du 18 janvier au 17 février.

Mme BRENIAUX Isabelle, secrétaire est nommée coordonnateur communal et Mme DAVID Françoise, agent recenseur.

La dotation de l'état est fixée à 192 €.

Le conseil fixe à l'unanimité l'indemnité de l'agent recenseur à 400 € brut.

8- Achat de chèques cadeaux

Dans le cadre de l'action sociale, le conseil décide à l'unanimité d'offrir un bon cadeau de 30 € à chacun des employés de la commune (secrétaire et employé technique)

9 – Informations et questions diverses

Transfert eau/assainissement à la Communauté de Communes en 2026 :

La loi impose ce transfert, il faudra se positionner pour savoir si la commune souhaite continuer à gérer le fonctionnement de la station de pompage et de la station d'épuration qui demandent beaucoup de bénévolat.

Ordures ménagères 2024 : Les bacs semi enterrés seront livrés mi-décembre mais le SICTOM n'aura pas le camion avant le mois de mars. Le bac à verre situé vers l'hôtel sera semi enterré et une demande de déplacement vers la cabane à poubelles a été déposée.

Les tarifs annoncés étaient erronés et sont fixés à 153,05 € pour 62 ouvertures du container semi-enterré.

Sur-fréquentation : Un comptage des véhicules a été réalisé pendant les vacances scolaires et hors vacances scolaires. 467 véhicules entrant ont été enregistrés par jour de week-end, hors vacances scolaires.

Enfouissement de la ligne électrique à la cascade : Le travaux souterrains sont terminés mais les démarches de raccordement pour le soutirage et l'injection sont compliquées.

Un électricien a été sollicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance : GIRARDET Charles

